



►

OBSERVATOIRE PARTENARIAL DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET DE L'ALIMENTATION

NOVEMBRE 2022

►

Cartographie des inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans la métropole de Lyon

Vers une cartographie
des paysages alimentaires

► Présentation & méthodologie

Par le biais de son Projet Alimentaire Territorial (PATLy), la Métropole de Lyon souhaite permettre l'accès à tous à une alimentation saine et de qualité. C'est ainsi dans une perspective de justice alimentaire qu'elle a engagé l'élaboration d'une cartographie des inégalités d'accès aux commerces alimentaires pour tenter d'en approcher sa réalité géographique.

Le croisement des données de répartition géographique des commerces alimentaires avec des variables socio-économiques est un des travaux qui permettra à la Métropole d'en appréhender la géographie et de mieux préparer le déploiement de ses actions en matière de précarité alimentaire.

Une étude au service du PATLy

En juin 2019, la Métropole de Lyon a adopté sa stratégie alimentaire visant un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient. Elle construit désormais, avec les acteurs du territoire, la déclinaison opérationnelle de cette stratégie sous la forme du Projet alimentaire du territoire lyonnais - PATLy.

L'Agence d'urbanisme accompagne la Métropole dans l'élaboration et la mise en œuvre du PATLy depuis sa création. En 2021, elle a notamment été mandatée pour réaliser une cartographie des inégalités d'accès aux commerces alimentaires.

Contexte

Si l'approvisionnement et les pratiques alimentaires sont déterminés par de nombreux facteurs propres à chaque individu (socio-économiques, culturels...), la question de l'accessibilité physique aux commerces élémentaires alimentaires joue un rôle : le projet de recherche Foodscapes (cf. bibliographie) a montré que la localisation des commerces était important dans l'achat alimentaire.

Les collectivités territoriales doivent donc s'interroger sur la qualification de leur offre commerciale afin d'améliorer la possibilité des habitants de s'approvisionner sainement.

Ce travail vise à explorer l'impact que représenterait une meilleure répartition de l'offre de commerces alimentaires, levier potentiel pour les collectivités soucieuses de la qualité de l'approvisionnement alimentaire des populations.

Proposition d'un jeu de cartographies

Ce travail exclut volontairement l'alimentation hors domicile, et se centre donc uniquement sur les commerces alimentaires et les marchés : les établissements de restauration n'ont donc pas été intégrés.

Le jeu de cartographies proposé permet de mieux appréhender la répartition de l'offre commerciale sur le territoire métropole et son accès par un public précarisé :

- Carte 1 : Répartition de l'offre commerciale
- Carte 2 : Densité de l'offre commerciale
- Carte 3 : Quantité de l'offre commerciale
- Carte 4 : Diversité de l'offre commerciale
- Carte 5 : Revenus de la population
- Carte 6 : Territoires potentiellement exposés à la précarité alimentaire
- Carte 7 : Densité de la population

Proposition d'une analyse issue du traitement des cartographies

Méthodologie générale

Echelle d'analyse

Les cartographies ont été réalisées à l'échelle de l'IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales par l'INSEE, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitant-es.

Source des données

Pour les commerces alimentaires, les données utilisées sont celles de la base SIRENE (2022). Les 15 catégories de commerces alimentaires de la base SIRENE ont été regroupées en 9 catégories selon les types de produits :

- Boulangeries
- Pâtisseries
- Boucheries
- Primeurs
- Surgelés
- Epicerie
- Supermarchés
- Hypermarchés
- Autres types de commerces alimentaires

Pour les marchés forains, il s'agit des données en open data de la Métropole de Lyon.

Pour la population et les revenus, il s'agit des données INSEE (RP 2018).

A noter : Les données présentées ne sont pas des données brutes, mais résultent de traitements géomatiques.

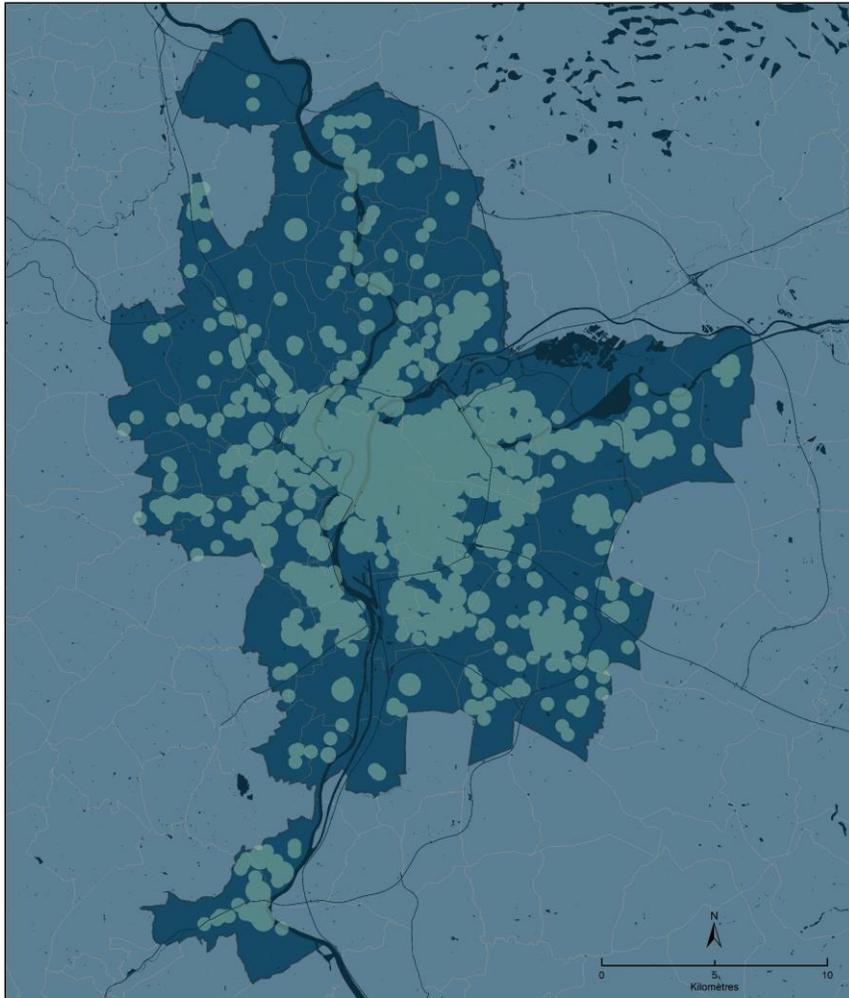
Limites méthodologiques

Les données de la base SIRENE ne sont pas exhaustives et parfois excédentaires sur certains items de la nomenclature. Elles ne permettent pas non plus de mesurer pleinement la qualité, la typologie et le prix des produits disponibles dans ces commerces. Par exemple, la présence d'une épicerie de quartier ne dit pas si les habitants du quartier y font leurs courses et si les produits sont de qualité. Nous échappent aussi le commerce informel/mobile. Un travail de vérification sur le terrain serait nécessaire pour vérifier les données et récolter ces informations supplémentaires.

Les données présentées ne fournissent pas d'information sur la fréquentation de ces commerces, ni sur la nature (occasionnel/régulier) de l'achat.

► L'absence de « déserts alimentaires » malgré une répartition inégale des commerces alimentaires

Cartographie de la répartition de l'offre commerciale



Commerces alimentaires de détail, épiceries, supermarchés, hypermarchés, ...



Sources : INSEE, Sirene 2021, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Cartographie de la répartition de l'offre commerciale

Des distances différenciées selon les types de commerce ont été définies afin de représenter l'accessibilité physique des commerces à pied sur une distance considérée comme « marchable » - de proximité, et corrélée à l'attractivité du commerce en question.

Elles sont représentées par des cercles (buffers) autour de chaque type de commerces :

- 500 mètres pour les hypermarchés et supermarchés
- 300 mètres pour les autres types de commerces
- Des distances différenciées selon la taille des marchés : 100m pour les petits marchés ; 200m pour les moyens marchés ; 300m pour les grands marchés et 400m pour les très grands marchés.

Ces aires d'influence discutables permettent de représenter des zones de concentration commerciale et ainsi de ne pas s'en tenir à une lecture trop stricte à l'échelle de l'IRIS. En effet, un commerce peut avoir de l'influence sur un autre IRIS situé à proximité ou en dehors de la Métropole, et inversement.

Ces cartographies permettent en premier lieu de constater que **peu de territoires de la Métropole sont totalement dépourvus de commerces alimentaires** : le phénomène révélé aux Etats-Unis de « déserts alimentaires » ne correspond pas à une réalité quand on l'adapte au cas français et en l'occurrence lyonnais.

Les zones présentant une moindre quantité de commerces alimentaires sont, pour la plupart, des zones peu ou pas habitées (cf. carte densité de population).

Pour autant, **ce travail révèle de fortes inégalités de répartition des commerces alimentaires** selon la proximité au centre-ville, très densément doté en commerces alimentaires, alors que la périphérie est plutôt marquée par des zones de concentration commerciale discontinues.

Pour info : La notion de « déserts alimentaires » désigne un secteur au sein duquel les habitants n'ont accès à aucun commerces alimentaires et dont les habitants sont défavorisés au niveau socio-économique (rayon d'1 km en milieu urbain ; rayon de 16km en milieu rural selon l'Institut National de Santé Publique du Québec). Pour cela, le choix de parler plutôt d'inégalités d'accès aux commerces alimentaires a été réalisé pour cette étude.

► Une densité inégale par quartiers pour les commerces alimentaires

Au-delà des inégalités de répartition de l'offre alimentaire entre le centre et la périphérie, une analyse plus fine permet de souligner des inégalités inter- et infracommunales, entre quartiers.

On observe une hiérarchie des centralités secondaires : **toutes les périphéries ne sont pas également dotées en commerces alimentaires.** A densité de populations à peu près égale, les IRIS des Mont d'Or et du Plateau du Franc lyonnais sont moins densément équipés que certains IRIS de l'Est lyonnais.

Dans les communes périphériques de la Métropole de Lyon, la répartition des commerces alimentaires est organisée en centralités commerciales : au sein d'une même commune, l'accessibilité géographique aux commerces est hétérogène.

L'éloignement de certains quartiers par rapport aux commerces alimentaires et pose ainsi la question de la dépendance des ménages à la voiture pour s'approvisionner (pas de véhicules, plusieurs véhicules par ménages, absence de transports en commun, recours possible à la livraison, etc.)

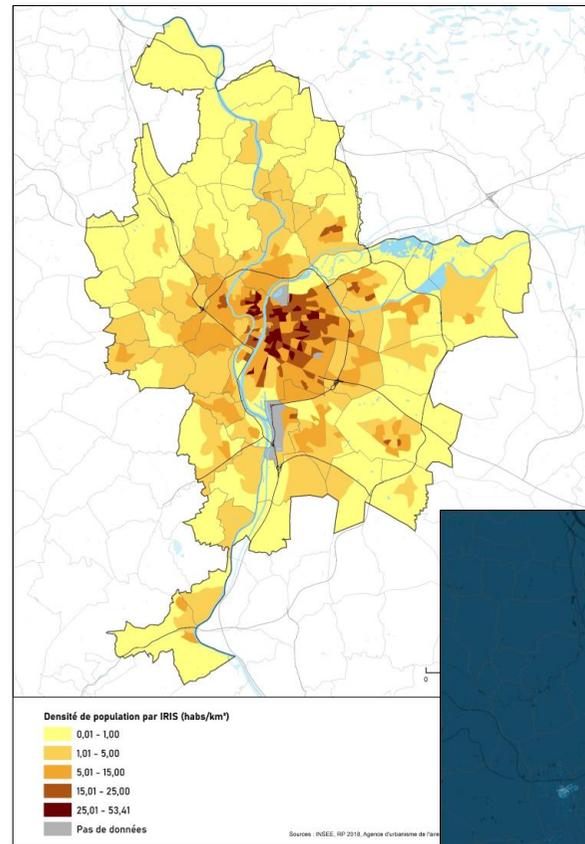
Cartographie de la densité de population

Densité de population = nombre d'habitants par IRIS x surface de l'IRIS.

Cartographie de la densité de l'offre commerciale

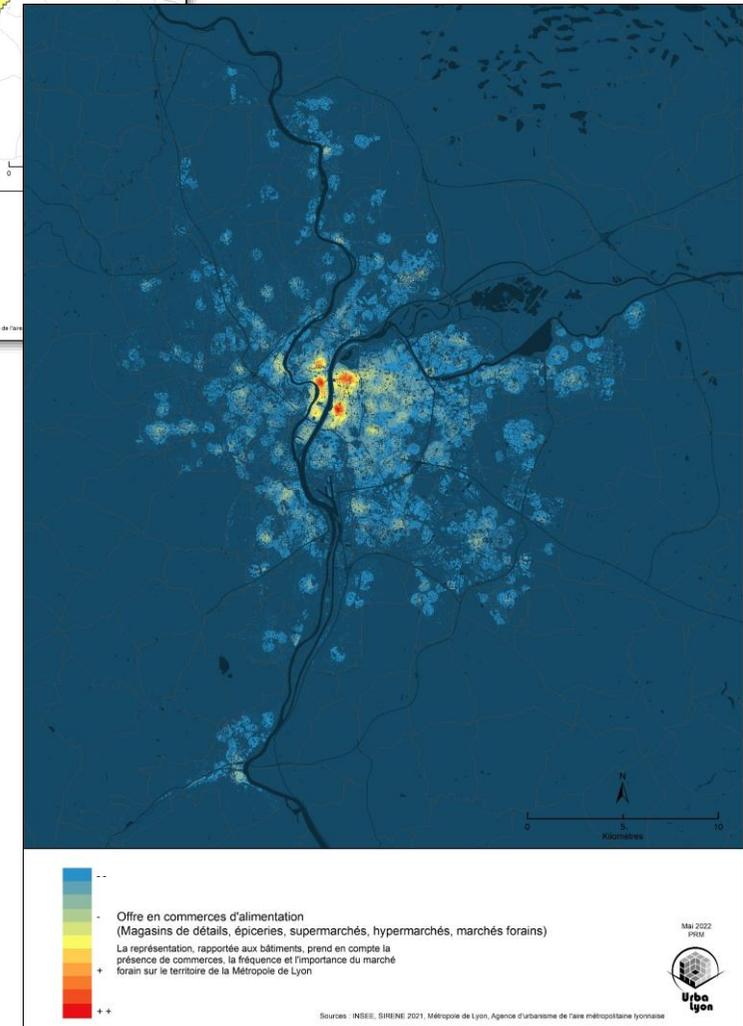
Les buffers (périmètres d'aires d'influence) des commerces alimentaires et des marchés ont été superposés puis rapportés aux bâtiments. Cela permet d'illustrer la densité des commerces alimentaires par rapport au nombre total de bâtiments.

A noter : Par définition, les zones peu peuplées présentent aussi une faible densité commerciale.



Cartographie de la densité de population

Cartographie de la densité de l'offre commerciale



► Quelques quartiers sans diversité commerciale

Malgré la quantité apparemment satisfaisante de commerces alimentaires sur la Métropole, la diversité de ces commerces laisse à désirer.

Sur l'ensemble du territoire, très peu de quartiers présentent une forte diversité commerciale.

Seuls quelques-uns sont très diversifiés, tels que :

- Dumas-Genas (Vaux-en-Velin)
- Cité Berliet-La Gare (Saint-Priest)
- Perica-La Roue (Rillieux-la-Pape)
- Centre (Ecully)
- Centre Ville (Tassin-la-demi-lune)
- Zone industrielle (Neuville-sur-Saône)
- Danton-Bir Akeim (Lyon)
- Les Halles (Lyon)

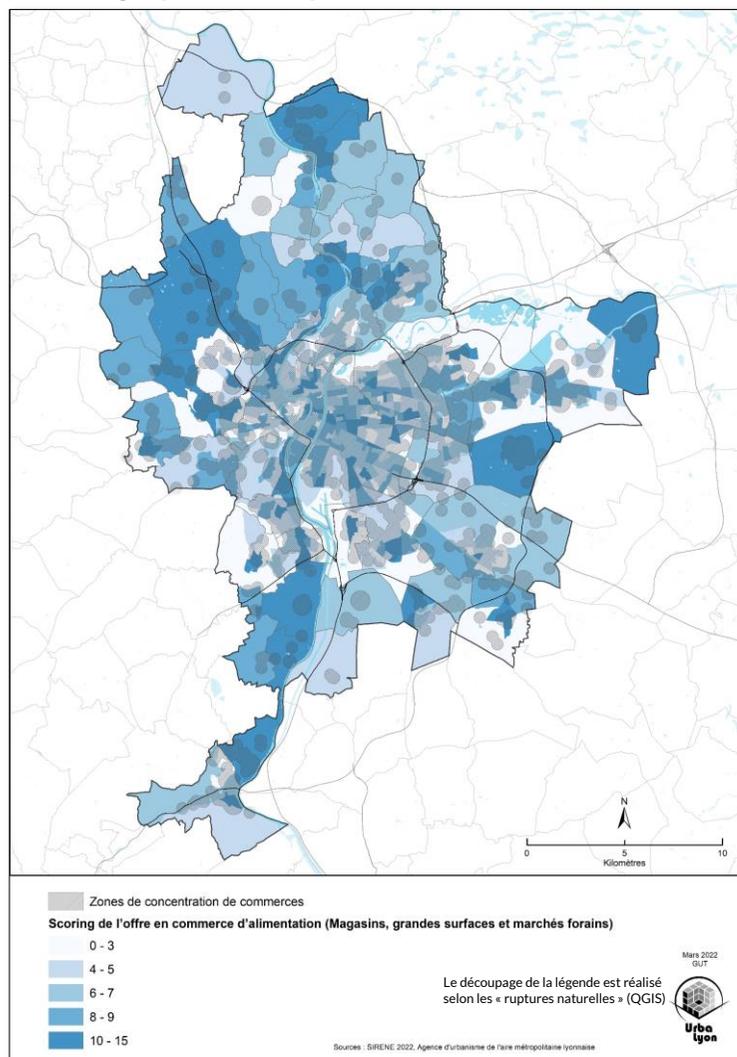
Les IRIS situés entre Bellecour et les Pentes de Croix-Rousses (Lyon), ainsi que ceux sont entre Université, Saxe-Villeroi et Mutualité-Liberté (Lyon) sont quant à eux diversifiés.

Point de vigilance : Les IRIS troublent la lecture des cartographies

- Les IRIS en hypercentre de Lyon sont par exemple très peu visibles, bien que très divers
- Les IRIS du périurbain présentent une superficie nettement plus élevée et la diversité commerciale peut être concentrée sur une zone de l'IRIS en cas de zone d'activité commerciale ou d'organisation en centralités commerciales des centre-bourgs
- Certains IRIS très diversifiés ont des centres commerciaux (ex : Dumas-Genas (Vaux-en-Velin), centre (Ecully))

Rappel : Les 9 catégories de commerces analysés sont les boulangeries, les pâtisseries, les boucheries, les primeurs, les surgelés, les épicerie, les supermarchés, les hypermarchés et les autres types de commerces alimentaires.

Cartographie de la quantité de l'offre commerciale

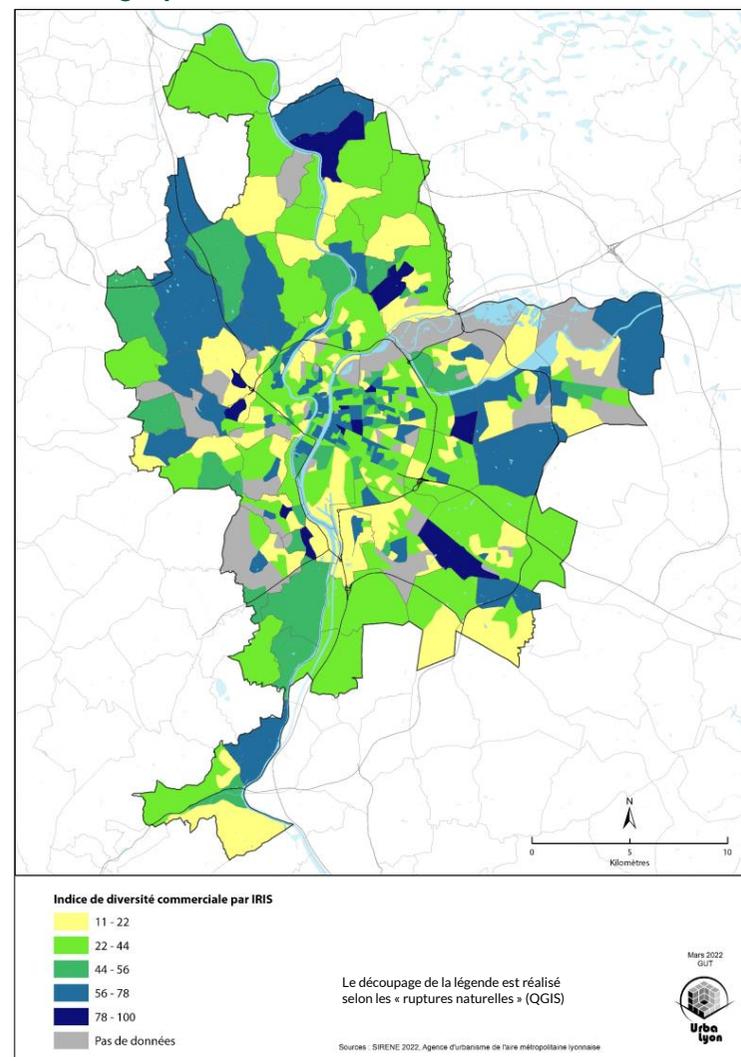


Cartographie de la quantité de l'offre commerciale

Un indice de densité commerciale a été calculé pour chaque IRIS. Plus il est élevé, plus l'offre en commerces alimentaires est importante.

Indice de quantité commerciale = score lié au nombre de commerces + score lié à la présence de marchés (défini par un arbitrage entre sa taille & sa fréquence).

Cartographie de la diversité de l'offre commerciale



Cartographie de la diversité de l'offre commerciale

Un indice de diversité commerciale a été calculé pour chaque IRIS. Plus il est élevé, plus le nombre de commerces différents est important. **Le postulat posé ici est que la diversité de commerces est essentielle : la seule quantité de commerces ne saurait renseigner sur la possibilité d'un approvisionnement alimentaire de qualité des ménages.**

Indice de diversité commerciale = nombre de type de commerces différents présents à l'IRIS

► Quelques quartiers sans diversité commerciale

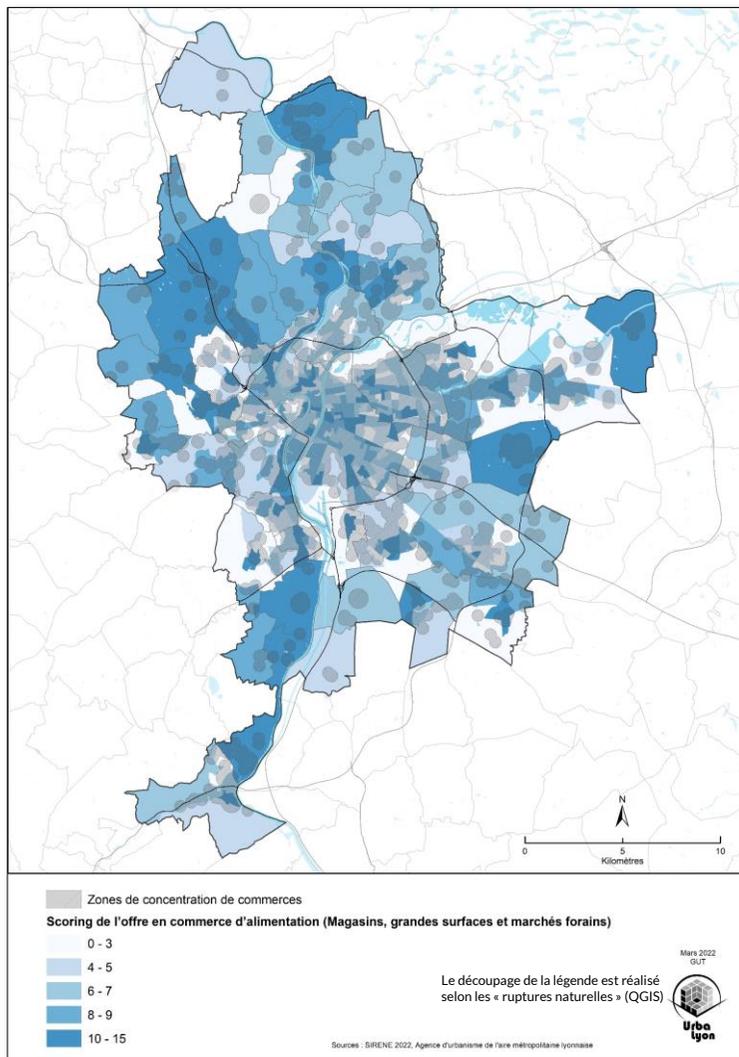
Il existe la plupart du temps une forte corrélation entre la quantité et la diversité de l'offre commerciale.

Cependant, certains territoires font figure d'exception : alors que les commerces sont nombreux, leur diversité est faible voire très faible.

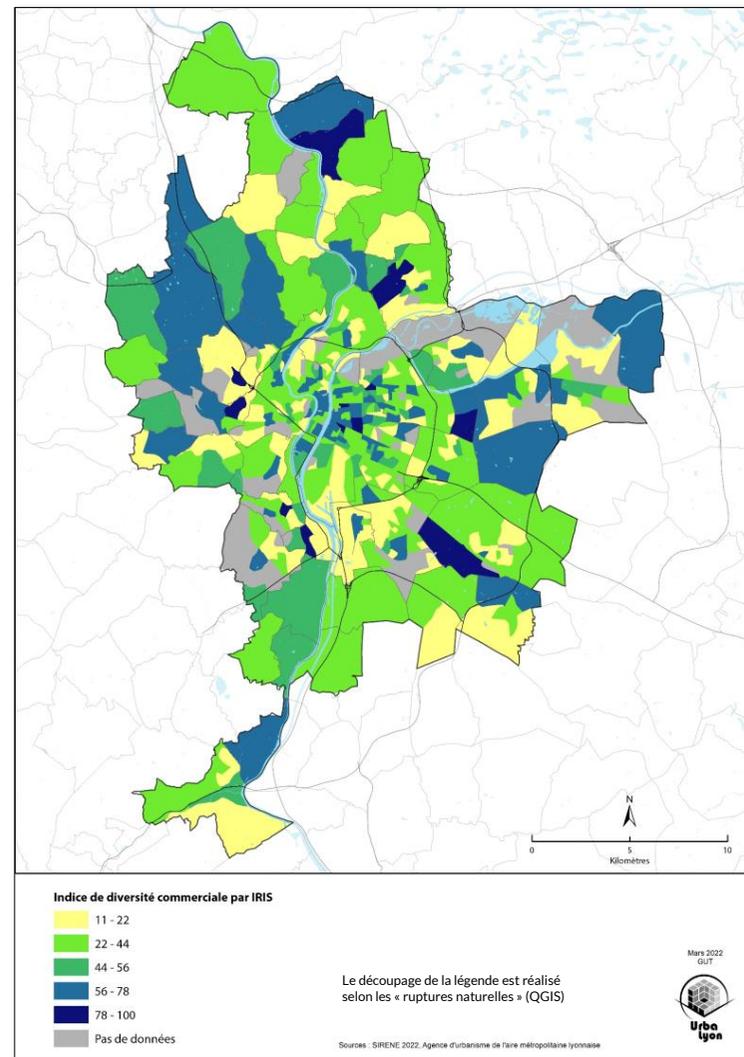
Il s'agit par exemple de quartiers tels que :

- Mions-Centre (Mions)
- Village Chambarras (Corbas)
- Cité Jardin (Lyon)

Cartographie de la quantité de l'offre commerciale



Cartographie de la diversité de l'offre commerciale



Rappel : Les 9 catégories de commerces analysées sont les boulangeries, les pâtisseries, les boucheries, les primeurs, les surgelés, les épicerie, les supermarchés, les hypermarchés et les autres types de commerces alimentaires.

Cartographie de la quantité de l'offre commerciale

Un indice de densité commerciale a été calculé pour chaque IRIS. Plus il est élevé, plus l'offre en commerces alimentaires est importante.

Indice de quantité commerciale = score lié au nombre de commerces + score lié à la présence de marchés (défini par un arbitrage entre sa taille & sa fréquence).

Cartographie de la diversité de l'offre commerciale

Un indice de diversité commerciale a été calculé pour chaque IRIS. Plus il est élevé, plus le nombre de commerces différents est important. **Le postulat posé ici est que la diversité de commerces est essentielle : la seule quantité de commerces ne saurait renseigner sur la possibilité d'un approvisionnement alimentaire de qualité des ménages.**

Indice de diversité commerciale = nombre de type de commerces différents présents à l'IRIS

► Certains types de commerces toujours absents dans les quartiers à faible diversité

Dans les quartiers à **faible diversité**, certains types de commerces sont largement **sur-représentés** : **boulangeries & superettes**.

Quelques exemples :

- Les Brosses (Villeurbanne) : 5 commerces sur 8 sont des boulangeries
- Bonneville (Villeurbanne) : 4 commerces sur 6 sont des superettes

Au contraire, d'autres types de commerces **sont sous-représentés voire absents** : pâtisseries, primeurs, surgelés et hypermarchés.

Remarque : La diversité de l'offre commerciale est à croiser avec la localisation des commerces. En effet, il s'agit de relativiser les territoires peu diversifiés mais proches d'une zone de concentration commerciales (ex : les petits en centre-ville) dans la mesure où les commerces des IRIS voisins restent accessibles.

Rappel : Les 9 catégories de commerces analysées sont les boulangeries, les pâtisseries, les boucheries, les primeurs, les surgelés, les épiceries, les supermarchés, les hypermarchés et les autres types de commerces alimentaires.

► La diversité commerciale pour les quartiers les plus riches

Il n'existe pas de corrélation systématique entre pauvreté et diversité : toutes les zones pauvres ne sont pas dépourvues de diversité commerciale.

Exemples de territoires pauvres et diversifiés :

- Dumas-Genas (Vaux-en-Velin)
- Cité Berliet-La Gare (Saint-Priest)

Cependant, certains quartiers sont dans le cas de la double peine tels que Saint-Fons et Vénissieux : ils cumulent pauvreté et faible diversité commerciale.

Les zones pauvres intra-périphériques semblent moins bien dotées en diversité commerciale par rapport aux IRIS de la même classe en périphérie.

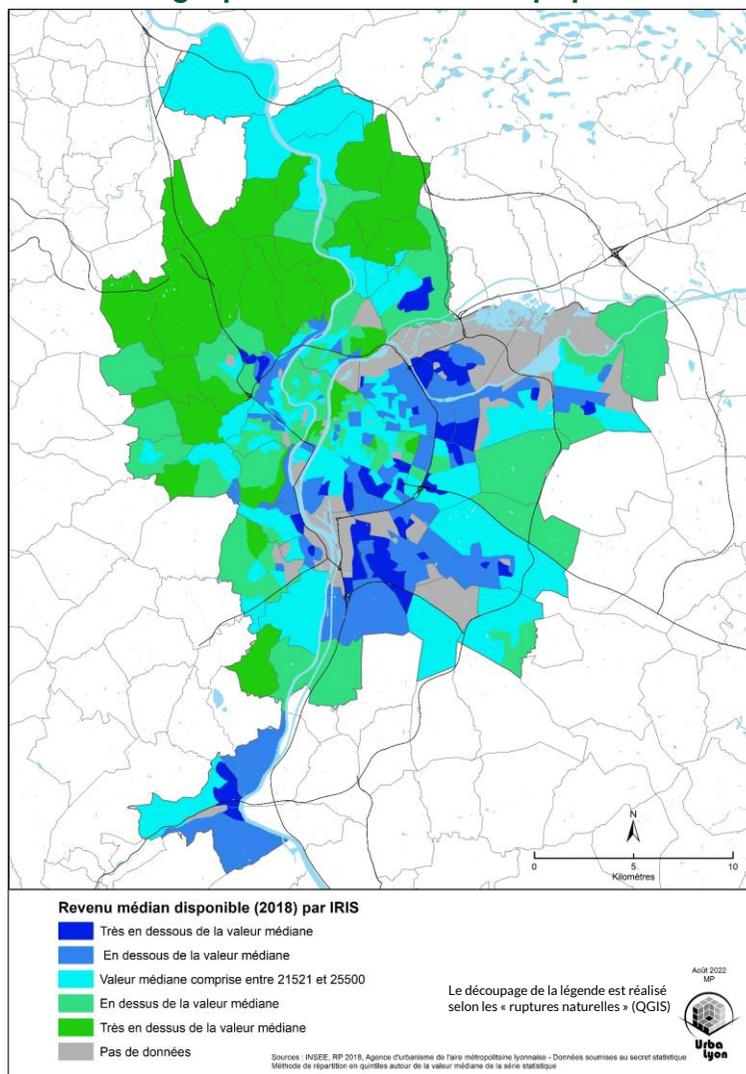
Questionnement : Quels sont les points communs des quartiers cumulant pauvreté et faible diversité commerciale ?

Si la majorité des quartiers présentant une diversité commerciale sont quartiers riches, tous les quartiers riches ne sont pas divers.

Exemples de territoires riches et peu diversifiés :

- Sathonay-Village
- Poleymieux-au-Mont-d'Or
- Charly

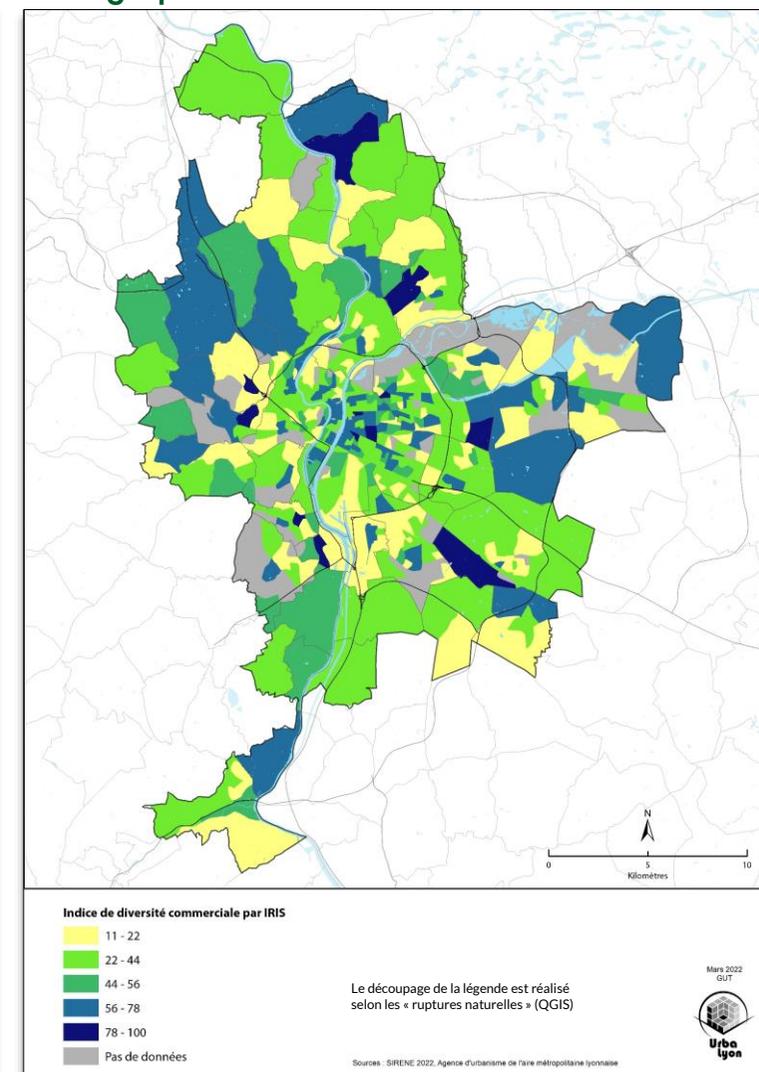
Cartographie du revenu de la population



Cartographie du revenu de la population

Calcul des quintiles de revenu.

Cartographie de la diversité de l'offre commerciale



Cartographie de la diversité de l'offre commerciale

Un indice de diversité commerciale a été calculé pour chaque IRIS. Plus il est élevé, plus le nombre de commerces différents est important. Le postulat posé ici est que la diversité de commerces est essentielle : la seule quantité de commerces ne saurait renseigner sur la possibilité d'un approvisionnement alimentaire de qualité des ménages.

Indice de diversité commerciale = nombre de type de commerces différents présents à l'IRIS

► Des zones à potentiel pour le développement d'une offre diversifiée ?

Il est possible d'identifier deux types de zones potentielles pour le développement d'une offre commerciale plus diversifiée :

- Les **zones riches** où l'offre commerciale est peu diversifiée et où la répartition des commerces implique nécessairement l'utilisation de la **voiture** pour s'approvisionner, telles que Montanay et Cailloux-sur-Fontaines : le revenu des populations semblerait permettre de soutenir l'implantation et la pérennisation de nouveaux commerces de proximité plus diversifiés.
- Les **zones pauvres et bien desservies en transport en commun**, où les commerces sont nombreux mais peu diversifiés, telles que Bonneville (Villeurbanne), Fays (Villeurbanne), Bel-Air (Villeurbanne), Les Brosses (Villeurbanne), Les Genêts Hôpitaux (Bron), Gendarmerie Garenne (Bron).

Des zones paupérisées, densément peuplées et peu dotées en commerces

Cartographie des territoires potentiellement vulnérables

Les populations les plus pauvres sont potentiellement plus dépendantes des modes de transport collectifs pour accéder aux commerces alimentaires et sont potentiellement plus dépendants de leur offre alimentaire de proximité. L'utilisation de la voiture pour accéder à une offre alimentaire plus diversifiée accroîtrait une potentielle précarité énergétique. C'est problématique quand on constate que de nombreux espaces cumulent à la fois de faibles revenus, et une offre insatisfaisante, en quantité et/ou en diversité.

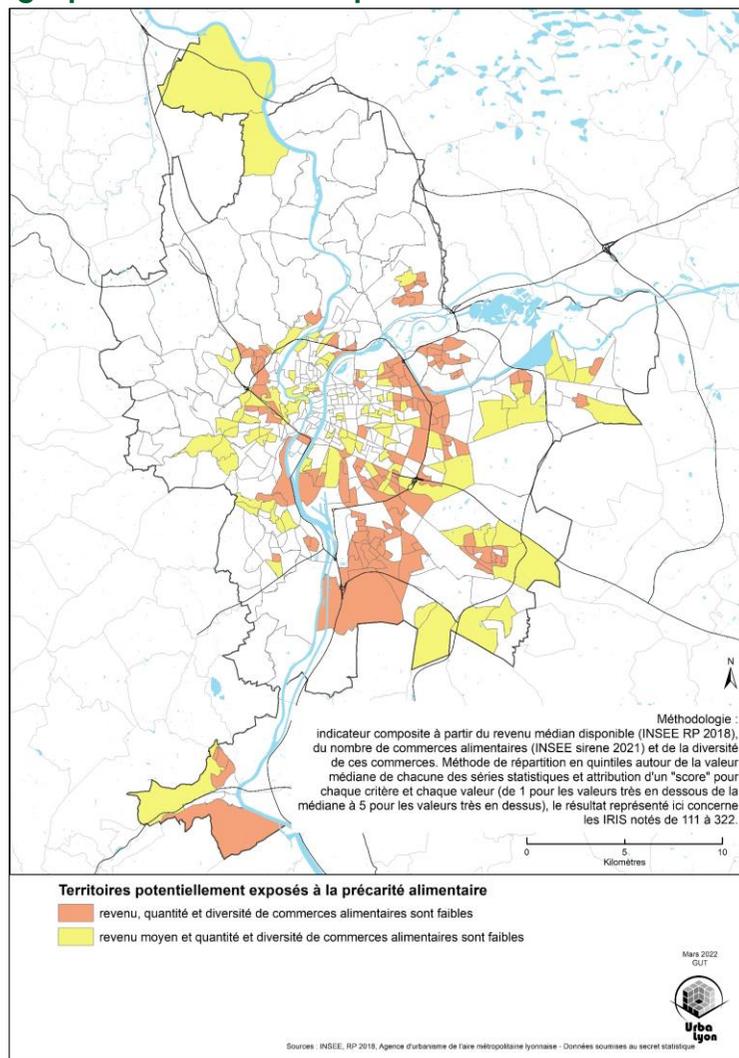
La cartographie de la densité de population permet d'affiner l'analyse en identifiant des secteurs fortement peuplés parmi les territoires qui cumulent des handicaps, tels que :

- Arsenal Sud* (Saint-Fons)
- Bellevue* et Bel-Air1* (Saint-Priest)
- Mas-du-Taureau-Sud*, Sauveteur-Nord* et Sauveteur-Sud* (Vaux-en-Velin)
- Vernay* et Ecoin-Thibaude* (Vaux-en-Velin)
- Mairie et Lartaget-Mermoz* (Lyon)
- Pierre Cacard, Damidot, Perralière, Jacques Monod* et Reguillon* (Villeurbanne)

Au contraire, d'autres secteurs cumulant des handicaps sont moins densément peuplés :

- Freydière-Bans (Givors)
- Feyzin* (Feyzin)
- Tony Garnier, Marcel Mérieux et Cité Jardin* (Lyon)
- La Mulatière* (La Mulatière)
- Montessuy Le Vergoin* (Lyon)
- Les Balmes (Meyzieu)

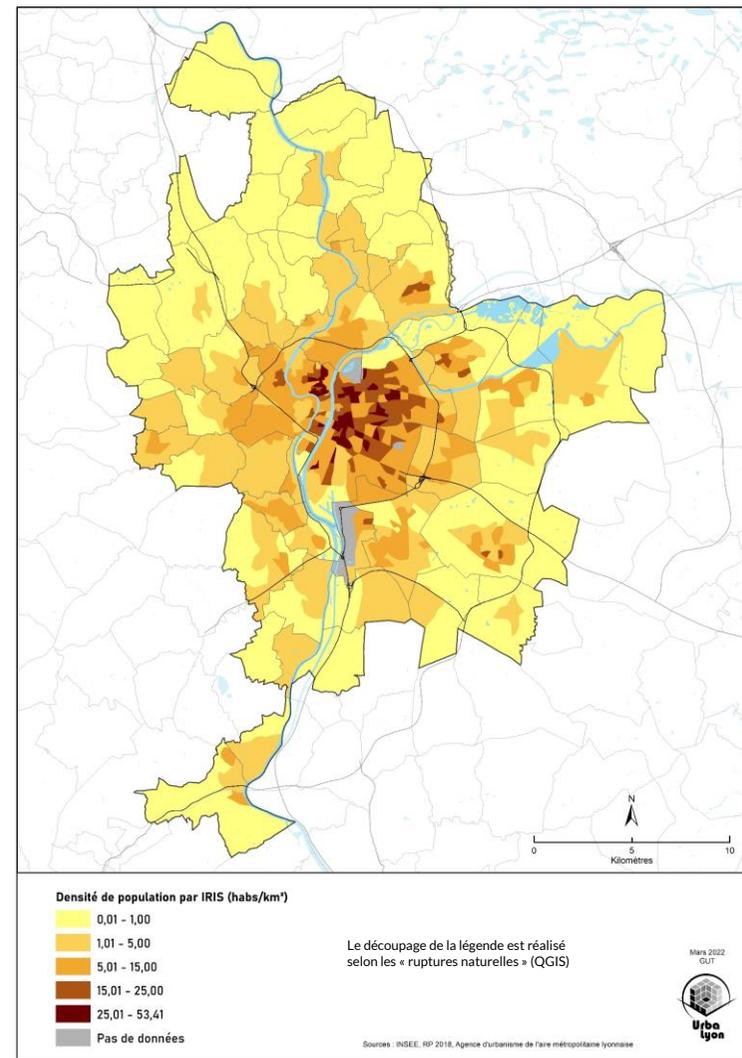
Territoire* = une partie ou l'ensemble du territoire est classé Quartier Politique de la Ville



Cartographie des territoires potentiellement vulnérables

Une analyse multicritère basée sur trois éléments, à savoir le revenu de la population, la quantité de l'offre commerciale et sa diversité, a été réalisée. Chaque critère est noté de 1 à 5, donnant un score final à chaque IRIS compris entre 1.1.1 et 5.5.5. Les scores le plus faibles sont représentés par les IRIS oranges puis jaunes.

Cartographie de la densité de population



Cartographie de la densité de population

Densité de population = nombre d'habitants par IRIS x surface de l'IRIS.

► Agir sur l'alimentation, c'est agir sur la santé des populations

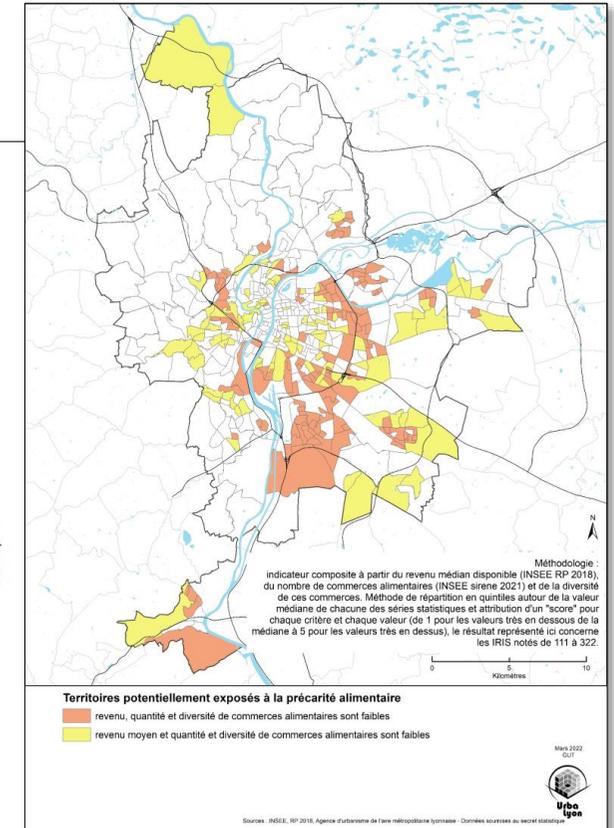
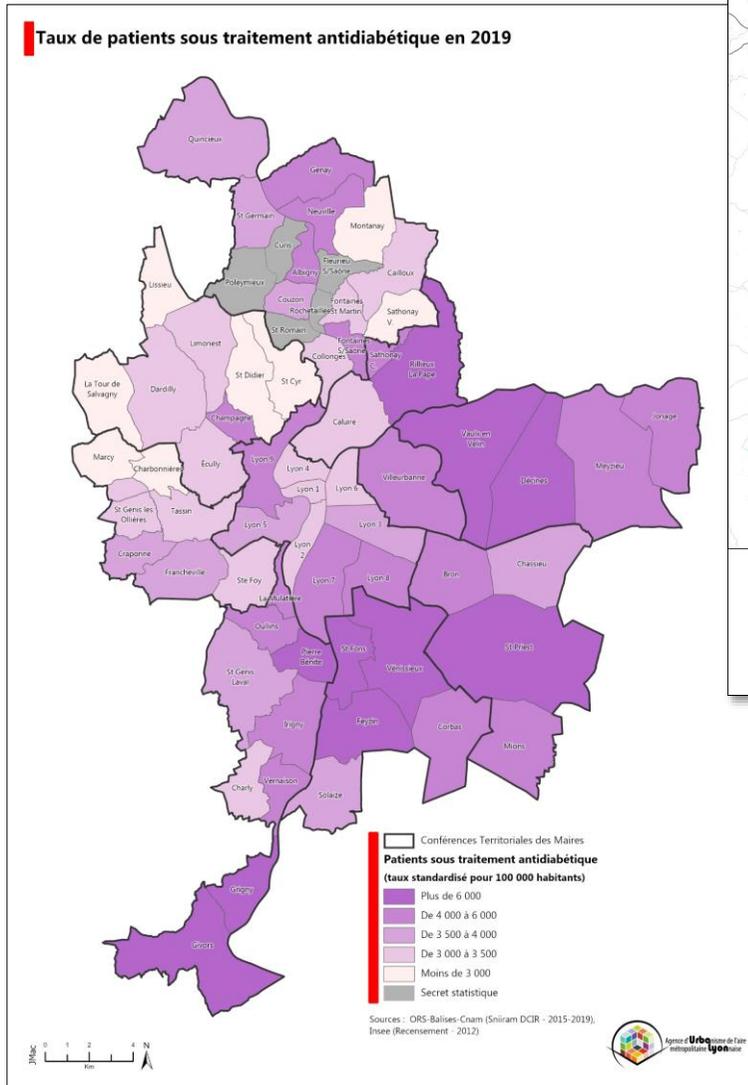
Les territoires dits potentiellement exposés à la précarité alimentaire sont pour la grande majorité situés dans des communes où le taux de patients sous traitement antidiabétique est très élevé.

Cette corrélation est très nettement marquée, notamment sur les communes de Givors, Feyzin, Vénissieux, Saint-Fons, Saint-Priest et sur Lyon 09. A l'inverse, aucun territoire « potentiellement vulnérable » n'est situé dans une commune où le taux de patients sous traitement antidiabétique est faible.

S'il existe une part de génétique dans la santé des populations, celle-ci est surtout déterminée par d'autres facteurs, dont l'alimentation. En effet, une mauvaise alimentation aggrave la venue de pathologies telles que le surpoids et l'obésité, le diabète, les maladies-cardiovasculaires ou encore certains cancers. Une **alimentation saine et équilibrée est définie comme la première condition de prévention de certaines pathologies**. Agir sur l'alimentation permet ainsi d'agir directement sur l'état de santé de la population.

Concernant **l'obésité**, autre pathologie directement liée à l'alimentation dont les chiffres ne sont pas disponibles à l'échelle métropolitaine, c'est **auprès des enfants et adolescents que les chiffres ont le plus augmenté ces dernières années** (source : enquête ObEpi). Il est donc important de porter des actions préventives dès le plus jeune âge afin d'améliorer la santé des populations sur le plus long terme.

Cartographie du taux de patients sous traitement antidiabétique en 2019

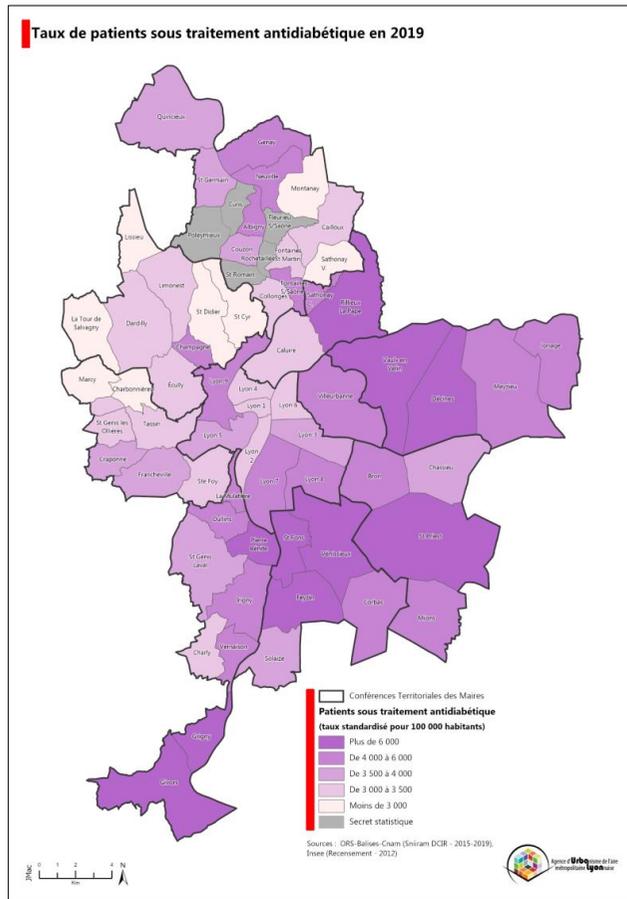


Cartographie des territoires potentiellement vulnérables (cf. page précédente)

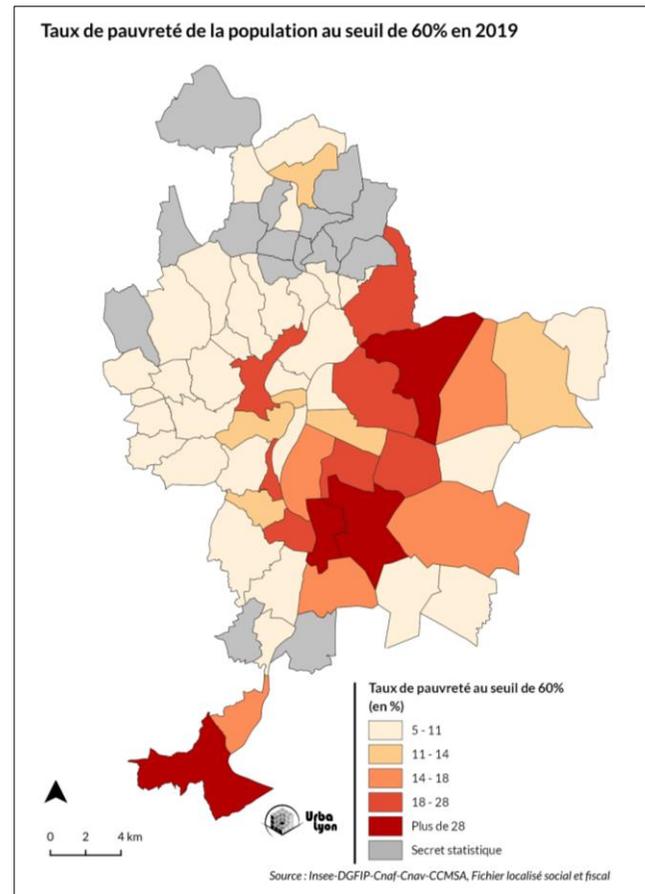
Point de vigilance : Les données relatives à la santé sont uniquement disponibles à l'échelle de la commune. Même si des différences sont observées au sein d'une même commune, cette cartographie permet d'avoir une première approche générale de l'état de santé des populations sur la Métropole.

► Agir sur l'alimentation, c'est plus largement agir en faveur de la justice sociale

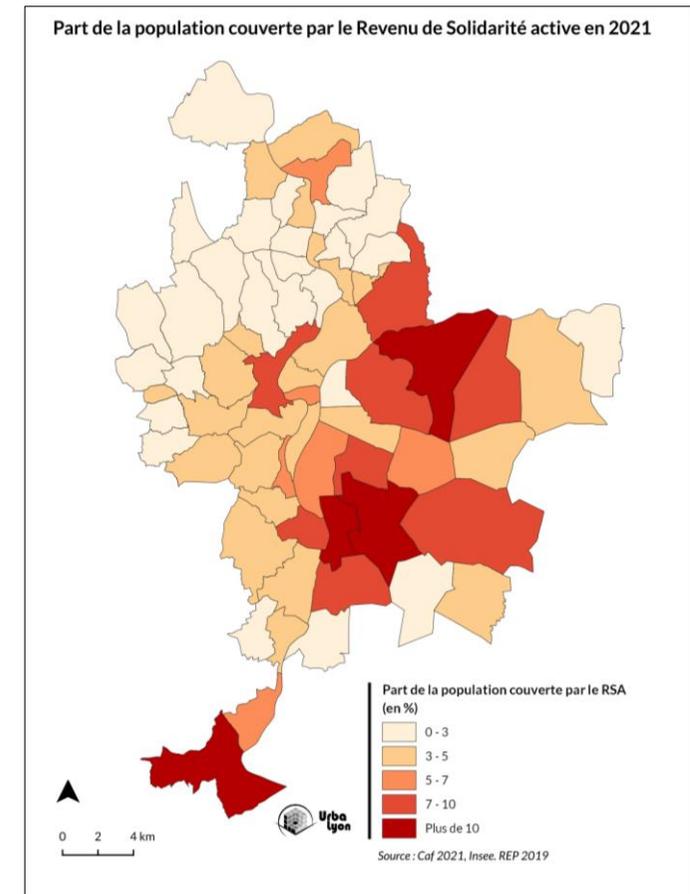
Cartographie du taux de patients sous traitement antidiabétique en 2019



Cartographie du taux de pauvreté de la population en 2019



Cartographie de la part de population couverte par le RSA en 2021



Il existe une **corrélation entre pauvreté et santé** : sans aucune exception, les territoires où le taux de pauvreté et le taux de personnes au RSA sont les plus élevés correspondent aux territoires où le taux de patients sous traitement antidiabétique est le plus important.

Déterminant qui influence la santé, l'alimentation relève de comportements et de choix individuels mais est surtout étroitement lié aux conditions socio-économiques des personnes. En effet, les inégalités sociales ont une répercussion sur les pratiques alimentaires, le rapport à l'alimentation et in fine sur la santé globale des individus. **L'alimentation constitue donc l'une des sources d'inégalités de santé liées à la pauvreté.** Ainsi, **il est possible d'agir sur la justice sociale via l'alimentation** : permettre à des personnes en situation de précarité d'accéder à des produits sains et de qualité contribue directement à l'amélioration de leur état de santé et à la diminution de leurs dépenses qui en sont liées (d'autant plus important qu'ils cumulent d'autres handicaps).

► Messages clés

- La présence d'une quantité importante de différents types de commerces alimentaires est considérée comme une des premières conditions à un approvisionnement suffisant et de qualité pour les ménages.
 - Au regard de la définition des « déserts alimentaires » (cf. page 3), peu de quartiers de ce type sont présents sur la Métropole. Cependant, ces cartographies permettent **d'identifier des quartiers densément peuplés présentant une très faible quantité et diversité de commerces**. Pour ces derniers, il ne serait **pas abusif de parler de « déserts alimentaires »** pour souligner les inégalités socio-spatiales qui subsistent dans quelques quartiers de l'agglomération.
 - L'offre de commerces alimentaires est **inégalement répartie** : on observe une hiérarchie centre/périphérie, et une seconde hiérarchie entre les centralités secondaires.
 - Même si une forte corrélation semble exister entre la quantité et la diversité de l'offre commerciale, la **diversité des commerces alimentaires** n'est pas satisfaisante sur tout le territoire et est **inégalitaire**.
 - On observe un lien entre les hauts revenus et la forte diversité commerciale. Par contraste, **de nombreux espaces cumulent à la fois de faibles revenus, et une offre insatisfaisante**, en quantité et/ou en diversité.
- Les données présentées ici concernant la quantité et la diversité de types de commerces alimentaires ne renseignent pas sur la qualité de la nourriture vendue (labels de qualité, fraîcheur, provenance géographique...) : **le cumul de commerces en quantité et d'une diversité importante ne suffit pas à conclure à un accès effectif à une alimentation de qualité.**
 - La notion d'accessibilité physique à l'alimentation a ses limites au vu de l'essor de la vente alimentaire numérique : **l'accessibilité à l'alimentation ne peut ni ne doit s'envisager dans la seule perspectives des infrastructures actuelles de distribution**. Les territoires à faibles revenus éloignés des commerces y ont-ils accès pour autant ? A l'inverse, l'offre commerciale locale diversifiée n'épuise pas les possibilités de recours au commerce alimentaire numérique.
 - Une **alimentation saine et équilibrée permet de prévenir certaines pathologies**, d'où l'importance d'en permettre l'accès dès le plus jeune âge.
 - Il est possible **d'agir sur la justice sociale via l'alimentation** : cela permet d'améliorer directement la santé des personnes en situation de précarité et de diminuer leurs dépenses liées à la santé.

► Pour aller plus loin

- La seule disponibilité géographique de l'offre de commerces alimentaires **ne garantit en rien que ces commerces soient effectivement accessibles** aux populations : il s'agit également de questionner les facteurs culturels, sociaux, symboliques ou encore financiers qui influencent les comportements d'achats et de consommations des ménages.
- Ces cartographies **ne disent rien sur les pratiques d'achat et de consommation quotidiennes des ménages.**

Qui cuisine dans les ménages ? Comment ?
Quelle organisation pour faire les courses ? Qui les fait ?
Quand ? Dans quels types de commerce ?
Quels sont les moyens de transports à disposition ?
Quelle distance parcourue pour s'alimenter ?
Etc.

- **Croiser des données quantitatives et des données qualitatives** semble ainsi nécessaire pour affiner l'analyse et cerner plus précisément les enjeux des « territoires potentiellement vulnérables » identifiés, comme par exemple :
 - Arsenal Sud (Saint-Fons)
 - Bellevue et Bel-Air1 (Saint-Priest)
 - Mas-du-Taureau-Sud, Sauveteur-Nord et Sauveteur-Sud (Vaux-en-Velin)
 - Vernay et Ecoin-Thibaude (Vaux-en-Velin)
 - Mairie et Lartaget-Mermoz (Lyon)
 - Pierre Cacard, Damidot, Perralière, Jacques Monod et Reguillon (Villeurbanne)
- Se pose également la **question des actions à mettre en œuvre** pour favoriser l'accès à une alimentation saine et durable dans ces territoires.

Développer des aides alimentaires pour les ménages vulnérables ?
Créer une nouvelle offre alimentaire plus diversifiée ?
D'autres pistes ?
- Enfin, il peut être intéressant de s'intéresser davantage à la **limite que constitue une approche par quartier/iris au regard de la mobilité des individus** : les groupes de populations qui ont un fort/faible accès aux commerces alimentaires peuvent être fortement modifiés lorsqu'on tient compte de la mobilité des individus.

► Équipe projet

- **Direction de projet** : Philippe Mary - Bloc projet Accompagnement des politiques de transitions environnementales et résilience territoriale
- **Cheffe de projet** : Morgane Moreau
- **Equipe projet** : Chloé Boué
- **Géomatique** : Maxence Prouvot
- **Echanges et relecture** : Nicolas Bricas (socio-économiste de l'alimentation au CIRAD, titulaire de la Chaire Unesco), Simon Vonthron (ingénieur de recherche Gouvernance alimentaire territoriale), Luc Merchez (docteur en géographie à l'ENS Lyon)

► Bibliographie

Bricas N., Muller B., Perrin C. et Vonthron S., "Cartographier les inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans le Grand Montpellier", *So What ? Policy Brief*, n°16, 2021, 4 p.

Le Gall J., Mathian H. et Merchez L., "Vers une mesure des "vides alimentaires" dans un contexte urbain hétérogène. Réflexion méthodologique et application à Lyon-Saint-Etienne", *Revue Internationale de géomatique*, Vol. 30 n° 1-2, 2020, pp. 85 - 104

France Urbaine, *Les villes face aux défis de la précarité alimentaire. Expériences françaises*, 2020, 58 p.

Projet de recherche Foodscapes, *Connaître les paysages alimentaires des habitants : une recherche dans le Grand Montpellier*, 2017 - 2021



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

GRANDLYON
la métropole

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référentes : **Chloé Boué** – c.boue@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme